

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/715 du 23/7/1982
MTPS.DGTFP.DFT./09

Portant intégration et nomination de certains
Agents dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en
tête ; NGANBA Marcel.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
 - (/u le décret 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 2.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
 - (/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
 - (/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
 - (/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret 63/81.FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
 - (/u le décret 79/154 du 4.4.1977 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 327 du 2.4.1982 du Directeur du Personnel des Affaires Administratives transmettant les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

ylb

ARTICLE 1ER.-En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.1967 ~~survisé~~, les Agents dont les noms suivent, titulaires de la Licence en Sciences et Techniques Industrielles options: Construction Génie Civil, Electrotechnique session de 1980 et du Certificat d'Aptitude Professionnel à l'Enseignement Technique "CAPET" obtenus à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Sciences Industrielles de 1^o échelon Stagiaire, indice 830.

- NGAMBA Marcel, né le 25.7.1954 à KIMBANDA
- BIABAKAKA Philippe, né le 20.9.1958 à NGOUDIANZA
- TCHIBOUANGA MAKOSSO François, né le 17.6.1956 à POINTE - NOIRE.

ARTICLE 2.-Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981 - 1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 23/7/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA - CBI.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICMA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GCM.

Le Ministre des Finances,

Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|------------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTFP.DFP | 3 |
| DFP/BST | 1 |
| D.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| MEN | 2 |
| DOSSIER | 9 |
| INTERESSES | 3 |
| SGCM/BC | 2 |